



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/60
23 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 – 19 décembre 2003

PROPOSITION DE PROJET : SYRIE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Fumigènes :

- Élimination du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales (deuxième tranche)

ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET SYRIE

SECTEUR: Fumigènes

Consommation sectorielle de SAO (2002) : 152,7 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du secteur : .

s.o

Titres des projets:

- a) Élimination du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales (deuxième tranche)

Données du projet	Fumigènes
	Bromure de méthyle
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	6
Durée du projet (mois)	12
Montant initial demandé (\$US)	351 725
Coût final du projet (\$US):	
Surcoûts d'investissement (a)	
Coût d'imprévus (b)	
Surcoûts d'exploitation (c)	
Coût total du projet (a+b+c)	351 725
Participation locale aux capital (%)	100 %
Élément exportation (%)	0 %
Montant demandé (\$US)	351 725
Rapport coût-efficacité (\$US/kg.)	
Financement de contrepartie confirmé?	
Agence nationale de coordination	Ministère d'État aux Affaires Environnementales
Agence d'exécution	ONUDI

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	
Incidences du projet (tonnes PAO)	
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	
Coût de soutien à l'agence d'exécution (\$US)	
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)	

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET DE BROMURE DE MÉTHYLE EN SYRIE

1. La 34^e réunion du Comité exécutif a approuvé, en principe, la somme de 1 084 139 \$US (ONUDI) comme montant total qui sera mis à la disposition de la Syrie pour réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle. La 34^e réunion du Comité exécutif a également approuvé la première tranche du projet (300 000 \$US) pour éliminer 5 tonnes PAO de bromure de méthyle avant la fin de 2002.
2. Selon l'information contenue dans le rapport périodique, les activités suivantes ont été mises en œuvre en Syrie :
 - a) Un comité technique (représentants du GCSAR, de la faculté de l'agriculture de l'université de Damas, du GECPT et de l'Unité de l'ozone) a été créé afin d'élaborer les plans de mise en œuvre et les activités de suivi. Le comité s'est réuni à quatre reprises, et a approuvé le plan d'action global, et convenu des premiers ateliers de formation et du matériel de formation. De plus, deux publications techniques ont été préparées, une sur les parasites des céréales entreposées et les principaux parasites présents dans les lieux d'entreposage en Syrie, et une autre sur le bromure de méthyle et les définitions de la phosphine;
 - b) Le comité technique a visité les installations d'entreposage des céréales dans le gouvernorat de Hama, où le premier cours de formation serait donné. Des ateliers supplémentaires à l'intention des parties prenantes seront organisés afin de leur faire connaître de nouvelles méthodes et techniques d'entreposage et de les encourager à appuyer le programme de formation et sa mise en œuvre. Une bande vidéo sera présentée pendant le cours de formation afin d'expliquer la mise en œuvre des nouvelles procédures de fumigation à la phosphine; et
 - c) Un programme de formation pour 32 techniciens a été offert à la mi-octobre 2003.
3. Le gouvernement de la Syrie a rapporté une consommation de bromure de méthyle de 165,1 tonnes PAO pour 2001 et de 152,7 tonnes PAO pour 2002, en vertu de l'article 7.
4. La consommation de bromure de méthyle pour 2002 rapportée au Secrétariat de l'ozone est d'environ 12 tonnes PAO, une consommation inférieure au niveau de 2001. L'ONUDI estime que la réduction de 12,4 tonnes PAO de 2001 à 2002 est attribuable aux activités de réduction du bromure de méthyle en Syrie, et plus particulièrement à une plus grande sensibilisation.
5. Le gouvernement de la Syrie a présenté une demande de financement pour la mise en œuvre de la deuxième tranche du projet. L'ONUDI demande la somme de 300 000 \$US pour éliminer 29,8 tonnes PAO de plus de bromure de méthyle.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

6. L'accord entre le gouvernement de la Syrie et le Comité exécutif (34^e réunion) stipule que le gouvernement s'engage, entre autres, à « réduire de façon permanente l'ensemble des activités d'utilisation réglementée de bromure de méthyle à l'échelle nationale aux niveaux maximums indiqués ci-dessous au cours des périodes de 12 mois précisées dans l'échéancier suivant :

2001	113,0 tonnes PAO (pas de réduction)
2002	108 tonnes PAO (réduction de 5 tonnes PAO)
2003	78,2 tonnes PAO (réduction de 29,8 tonnes PAO)
2004	43,4 tonnes PAO (réduction de 34,8 tonnes PAO)
2005	8,0 tonnes PAO (réduction de 35,4 tonnes PAO) »

7. Le Secrétariat a toutefois pris note que les données de consommation rapportées par la Syrie pour 2001 et 2002 dépassent les niveaux maximums prévus dans l'accord.

8. À cet égard, l'ONUDI a informé le Secrétariat que la Syrie a rapporté une consommation de bromure de méthyle supérieure à la consommation indiquée dans le document de projet car le Bureau de l'ozone a repéré une consommation supplémentaire de bromure de méthyle dans le secteur de la fumigation des sols, qui n'a pas été consignée par les Douanes. Le gouvernement de l'Allemagne a proposé un projet supplémentaire de coopération bilatérale à la 35^e réunion du Comité exécutif pour l'élimination de 114 tonnes PAO de plus de bromure de méthyle utilisées pour la fumigation des sols. Au cours de la réunion, le Comité exécutif a indiqué que l'existence d'une consommation supplémentaire (les 114 tonnes PAO) allait à l'encontre de l'accord existant, les données rapportées précédemment au Secrétariat et les données rapportées en vertu de l'article 7 (72,0 tonnes PAO en 1998; 89,2 tonnes PAO en 1999 et 112,3 tonnes PAO en 2000). En vertu de la décision 34/18 sur les données contradictoires, le projet n'a pas été proposé au Comité exécutif, mais il a été inclus sur la liste des projets présentant des données contradictoires. Au cours de la réunion, le représentant de l'Allemagne a indiqué que le projet avait été retiré jusqu'à ce que des précisions puissent être obtenues sur les données contradictoires.

9. L'ONUDI a également indiqué que le gouvernement de la Syrie a confirmé qu'aucun appui financier supplémentaire ne sera demandé pour l'élimination des niveaux de consommation de bromure de méthyle plus élevés rapportés pour la fumigation des sols.

10. Le rapport périodique présenté par l'ONUDI n'a pas permis au Secrétariat de déterminer si la réduction de la consommation de bromure de méthyle de 2001 à 2002 rapportée par le gouvernement de la Syrie est attribuable aux activités du projet mis à l'œuvre à ce jour.

RECOMMANDATION

11. Le projet est présenté pour examen individuel. Le Comité exécutif pourrait déterminer s'il désire voir d'un œil favorable le rapport périodique présenté par l'ONUDI et l'approbation de la demande de financement de la deuxième tranche à la lumière de l'accord entre le gouvernement de la Syrie et le Comité exécutif, et des dernières données de consommation rapportées par la Syrie.

